

Les inspecteurs du travail C.F.D.T.

soulignent leurs difficultés face à certains employeurs

Les inspecteurs du travail ne sont pas contents. Depuis six mois — même dans la période plus calme des vacances d'été, — les agressions verbales, voire physiques, contre les agents de contrôle du ministère intéressé se sont multipliées à un rythme inquiétant, notamment en Bretagne, depuis l'entrée en vigueur des lois Auroux. C'est en tout cas ce que souligne la C.F.D.T., qui a dénoncé « la campagne anti-inspection du travail orchestrée par des représentants des syndicats patronaux, notamment du CID-UNATI et surtout du Syndicat national des petites et moyennes entreprises ».

Au travers des contrôleurs et inspecteurs du travail, ce sont les missions et le rôle de l'inspection du travail qui sont visés, donc le code du travail et, à travers ce code, le droit des travailleurs. C'est ce qu'ont souligné M. Christian Paris et M^{me} Dominique Normand, du Syndicat national C.F.D.T. du travail et de l'emploi et M. Thierry Doridant, de la fédération C.F.D.T. de la Sécurité sociale. Cette « violence patronale », ont-ils affirmé, s'exerce surtout à l'encontre des agents chargés de faire respecter les lois Auroux.

M^{me} Jacqueline Lang, inspectrice du travail dans le Morbihan, a apporté son témoignage sur les incidents dont elle fut la victime, ainsi qu'une consœur, le 27 mai dernier à Vannes, lors d'une manifestation d'employeurs du bâtiment de l'Union des syndicats (patronaux) de ce département. A Annecy (Haute-Savoie), c'est un contrôleur du travail, M. Henri Buhet, qui est malmené, le 24 juin, par l'employeur d'un atelier de mécanique, armé d'un fusil de chasse. A Lyon, le 29 juin, M^{me} Sylvie Arnaud-Buissan, contrôleur du travail, est menacée

de mort par le patron de la boulangerie Roux — condamné pour ces faits à quinze jours de prison avec sursis, et décédé des suites d'une embolie. A Dinard (Ille-et-Vilaine), le 20 juillet, c'est une hôtelière qui gifle M. Gilles Mathel, contrôleur du travail à Rennes : quinze jours de prison avec sursis et 5 000 francs d'amende. A Ruffiac (Morbihan), M^{me} Jacqueline Lang est de nouveau prise à partie, le 28 octobre, lors d'une enquête sur un licenciement économique, par le secrétaire régional du Syndicat national des petites et moyennes entreprises, et par quelque soixante-dix petits patrons venus parfois de très loin — une manifestation qui n'avait rien de spontané.

Les inspecteurs et contrôleurs du travail C.F.D.T. ont publié un « livre blanc » dénonçant une douzaine d'agressions de ce type. Le 7 décembre, ils avaient rencontré M. Jean Auroux, ministre du travail, pour réclamer « un soutien public contre les agents attaqués ou diffamés », ainsi qu'une instruction ministérielle au parquet pour que les procès-verbaux et les plaintes « soient instruits rapidement, avec présentation de réquisitions fermes ».

Aujourd'hui, les mêmes inspecteurs du travail dénoncent « la passivité d'une partie de l'administration » à l'égard des employeurs contrevenants. Ils s'étonnent que certain directeur départemental du travail et de l'emploi, dans l'est de la France, connu pour son laxisme, voire ses complaisances à l'égard de ces employeurs, soit inscrit au tableau d'avancement de la direction régionale. Ils déplorent enfin de devoir consacrer « la moitié de leur temps aux problèmes de l'emploi », c'est-à-dire aux problèmes résultant des licenciements, des contrats de solidarité ou des mesures de chômage partiel, et ils réclament, en conséquence, une augmentation des effectifs. — J. B.

solides
Chemises

➔ **Arrow** ➔
valeur 230 F
démarquées à

149 F

et tout le prêt-à-porter
de luxe

Jockey-Club
240 bis, boulevard Saint-Germain
Métro : Bac. ☎ 548.28.77